

Zeitschrift: Animato
Herausgeber: Verband Musikschulen Schweiz
Band: 21 (1997)
Heft: 2

Rubrik: 22e assemblée générale du 22 mars 1997 à Berne : forte augmentation du nombre de membres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'association

22^e assemblée générale du 22 mars 1997 à Berne

Forte augmentation du nombre de membres

Après de nombreuses discussions, l'assemblée générale 1997 s'est prononcée en faveur de l'adhésion de 11 nouvelles écoles – parmi lesquelles on relève avec plaisir 4 écoles tessinoises – ainsi que de la Federazione delle Scuole di Musica (FeSMuT) comme membre associé. En remplacement du membre sortant Esther Zumbrunn, les délégués ont élu au comité Eva Gutzwiller, de Liestal. Après la partie administrative, Claire Mazeline, de l'institut Jaques-Dalcroze de Genève, présente une méthode d'initiation au piano par l'improvisation.

Hans Brupbacher, président de l'ASEM, Martin Frick, président du Conseil de ville de Berne (un ancien élève d'école de musique qui envisage de reprendre ses études), ainsi que l'hôte de cette journée, Werner Schmitt, directeur de l'école de musique du Conservatoire de Berne, ont accueilli les délégués de 88 écoles membres et de 7 associations cantonales ainsi que des représentants de l'ORFF-Schulwerk, de la SAJM, de la Société Fédérale des Orchestres (SFO), de la Coordination Education Musicale Suisse (CEMS) et du Conseil Suisse de la Musique (CSM). Après un «Znün-Hit» fortifiant offert par les gouvernements de la ville et du canton de Berne, l'assemblée s'est également soumise à un exercice de comportement social animé par Erika Radermacher, compositrice, pianiste et enseignante au Conservatoire de Berne: les participants ont été invités à fermer les yeux et à émettre les sons les plus surprenants, tantôt en imitant, tantôt en réagissant ou en s'opposant aux sons entendus.

Informations et calendrier

– **Subventions fédérales:** l'Office Fédéral de la Culture (OFC) a réduit de 20% ses subventions aux associations musicales suisses – donc également à l'ASEM – pour l'année en cours. Une conférence se réunira en automne 1997 pour discuter de la répartition des subventions fédérales en 1998. Il est à prévoir que l'ASEM devra se contenter de moins d'argent à l'avenir.

– **Revue musicale suisse:** Les associations musicales ASEM, SSPM, USDAM, SFO, JMS, CSM et SAJM sont actuellement en discussion sur une possible fusion de leurs organes officiels à partir du 1^{er} janvier 1998. «Animato» informera sur le déroulement des discussions.

Apprendre le piano par l'improvisation

Pour conclure l'assemblée générale de l'ASEM, Madame Claire Mazeline, de l'Institut Jaques-Dalcroze à Genève, a présenté la méthode dite IPI: l'initiation au piano par l'improvisation. Il s'agit d'un programme d'une année, préparatoire aux études de piano, qui s'adresse à des élèves ayant déjà fréquenté les cours de rythmique-solfège de l'Institut. L'idée initiale de cette méthode, qui existe depuis huit ans, est une approche différente du piano pour les débutants absolu, approche qui tire parti du besoin inné de créer et d'inventer des enfants de sept à neuf ans. Elle ne se substitue pas aux cours traditionnels, elle est même en relation étroite avec l'enseignement de rythmique et de solfège.

L'enfant est amené à faire ses propres expériences, guidées par un professeur qui, pour l'occasion, se change plutôt en animateur. Ainsi, chaque exercice est adapté à chaque enfant, en fonction de ses besoins, de ses possibilités, de son caractère et du niveau qu'il possède déjà. Certains exercices sont physiques et font travailler l'équilibre, la respiration, la détente. Claire Mazeline propose par exemple à ses élèves le



Claire Mazeline donne son cours à un élève fictif.
Claire Mazeline instruit einen «Musterschüler».

Animato

– **Collaboration ASEM – associations cantonales:** lancé l'année dernière, l'échange d'informations entre le comité de l'ASEM et les associations cantonales reste encore très unilatéral. Seuls les cantons de St-Gall et de Zurich orientent l'ASEM sur leurs activités (la rédaction d'«Animato» serait aussi reconnaissante d'être informée par les cantons).

– 23^e assemblée générale de l'ASEM: elle se déroulera le 28 mars 1998 à Frauenfeld.

Discussion au sujet des critères d'adhésion

L'ASEM continue de s'agrandir: 11 écoles de musique (6 de la Suisse allemande, 4 de la Suisse italienne et 1 de la Suisse romande) ont été définitivement admises à l'ASEM, de même que la Federazione delle Scuole di Musica Ticinesi (FeSMuT) en tant que membre associé (voir encadré). L'Institut Edgar Willems de Delémont a quitté l'ASEM.

L'admission de la Musikschule der Knabenmusik Schaffhausen déclenche une discussion de fond sur les critères d'adhésion. On fit observer que les écoles de musique spécifiquement pour instruments à vent, dont il existe une quantité innombrable en Suisse, ne correspondent pas aux directives de l'ASEM; jusqu'à présent, elles avaient logiquement et à juste titre été exclues de l'ASEM. La création d'un précédent pourrait avoir de lourdes conséquences pour l'association. Le comité de l'ASEM estime cependant qu'il s'agit en l'occurrence d'un cas particulier: la Musikschule der Knabenmusik Schaffhausen est une école reconnue et subventionnée par le canton, qui emploie principalement des enseignants diplômés et a un directeur d'école; de par sa qualité et sa structure, elle est donc tout à fait conforme à l'ASEM. Aucune proposition contre l'admission de cette école n'a été formulée, mais on exprime le souhait que l'ASEM intensifie la collaboration avec les écoles d'instruments à vent et qu'elle formule d'une manière plus précise les critères d'adhésion.

Activités de l'association en 1997

Tout le programme d'activité 1997 est placé sous le signe de la collaboration. Des efforts seront entrepris en vue de coopérer avec les écoles de musique de Suisse alémanique, romande et italienne, avec les associations cantonales, les écoles publiques, l'association Coordination Education Musicale Suisse (CEMS) et l'Union européenne des Ecoles de Musique (EMU). Autres points forts à figurer au programme d'activité de l'ASEM: la formation de directeur d'école, les séminaires pour les autorités des écoles de musique, les activités de conseil (nouveaux documents: enseignement de groupe et formation des adultes), la poursuite du développement d'«Animato» et le renforcement des relations publiques. De plus, l'ASEM participera à la mise en place du Centre suisse d'information musicale prévu à Aarau.

Bilan positif

L'ASEM inscrit une nouvelle fois des chiffres noirs: les comptes 1996 sont bouclés avec un excédent de quelque 10 000 francs; avec l'accord des membres, ce montant est versé à la réserve générale, qui s'élève ainsi à environ 80 000 francs.

Le budget 1997 a également été adopté, de même que les cotisations. Calculées d'après une nouvelle clef de répartition, ces cotisations devraient rester valables en 1998; toutefois, si l'OFC réduisait à nouveau massivement ses subventions pour 1998, elles devraient être rediscutées en automne.

Nouveau membre au comité de l'ASEM

Eva Gutzwiller a été élue à l'unanimité au comité de l'ASEM lors de l'assemblée générale du 22 mars 1997. De par ses activités, elle est parfaitement qualifiée pour cette tâche: Gutzwiller est présidente de la Régionale Musikschule Liestal et de la Conférence cantonale des présidents et présidents de Bâle-Campagne; elle est aussi membre du comité de l'Association des écoles de musique de Bâle-Campagne (VMBL), représentante du canton de Bâle à la Conférence ASEM des délégués cantonaux et enfin membre du Conseil communal de Liestal.

Le comité de l'ASEM se compose actuellement des huit membres suivants:

Hans Brupbacher, Glaris GL (président)
Olivier Faller, Lausanne VD
Eva Gutzwiller, Liestal BL (nouveau membre)
Esther Herrmann, Biel/Bienne BE
Peter Kuster, Buchs SG
Willi Renggli, Ernenbach ZH
Claudio Steier, Savognin GR
Hans Peter Zumkehr, Matten-Interlaken BE
C.Ho. (AC)



A l'unisson avec Erika Radermacher (au centre).
Einstimmung mit Erika Radermacher (Mitte).

VMS-Agenda

23. Mitgliederversammlung des VMS

23^e Assemblée générale de l'ASEM

28. März 1998 in/a Frauenfeld

Seminare für Musikschulbehörden

«Musikschulmanagement durch Musikkommision und Schulleitung»
21. Juni oder 6. September 1997 in Zürich
(2 Durchführungen)

Schulleiterausbildung

4. Pädagogikurs	20.–25. April 1997
6. Basiskurs	25.–31. Mai 1997
5. Führungsseminar	21.–25. Sept. 1997
3. Managerkurs	5.–10. Okt. 1997
4. Managerkurs	16.–21. Nov. 1997
5. Pädagogikurs	29. März bis 3. April 1998
1. Einführungskurs	1.–3. Mai 1998 für Nichtschulleiter/innen

Beilagen

Dieser Nummer liegt ein Prospekt des Musik-Verlages Bosworth & Co. bei.

Animato 97/3 erscheint am 13. Juni

Redaktionsschluss: 23. Mai

Impressum

Herausgeber
VMS
Association Suisse des Ecoles de Musique ASEM
Associazione Svizzera delle Scuole di Musica ASSM
Associazione Svizzera delle Scuole di Musica ASSM
Postfach 49, 4410 Liestal
Tel. 061/927 55 30 Fax 061/927 55 31

Animato

Fachzeitung für Musikschulen, herausgegeben aus dem «vms-bulletin»
21. Jahrgang
12.177 abonnierte Exemplare
Auftragststärkste Schweizer Zeitung im Fachbereich Musikschule zweimal monatlich am 11. Februar, 18. April, 15. Juni, 12. August, 10. Oktober, 8. Dezember, am 23. des Monats

Redaktionsschluss für die April-Ausgabe am 5. April
Cristina Hospenthal (C.Ho.)
Scheideggstrasse 81, 8038 Zürich
Tel. und Telefax 01/281 23 21

Jean-Damien Huimair (JDH)
Le Château
1010 Lausanne 10, «Moulin»
tel. et téléc. 021/905 65 43

Redaktionskommission Esther Herrmann (Vorstand)
Hans Brupbacher, Olivier Faller
André Carruzzo (AC)
Satzspiegel: 284x412 mm
(8 Spalten x 32 mm)

Millimeterprose pro Spalte Fr. .85
Gesamtpreise über 726 mm Fr. .69
Spezialpreise für Sonderdrucke:

1/2 S. (291x440 mm)	Fr. 1850.–
1/2 S. (291x217 mm)	Fr. 985.–
1/2 S. (143x440 mm)	Fr. 525.–
1/4 S. (105x291 mm)	(143x217 mm) (69x440 mm)
Rabatte ab 2x 5% 6% 12% (Jahresabonnement)	VMS-Musikschulen erhalten pro Inserat 10% resp. maximal Fr. 40.– Rabatt

Abonnement (VMS-Mitglieder)
Lehrkräfte, Leiter sowie Administratoren und Behörden von Musikschulen, die Mitglied des VMS sind, haben ein 12-monatiges unentbehrliches Abonnement.

Diese Dienstleistung des VMS ist im Mitgliederabonnement abgrenzbar. Abonnementsbestellungen und Mutationen müssen durch die Musikschulen dem VMS-Sekretariat gesendet werden.

Privat-Abonnementen pro J. Fr. 30.– (Ausland Fr. 40.–)
Abonnementsbestellungen sind zu richten an: Sekretariat VMS, Postfach 49, 4410 Liestal.

Postcheckkonto VMS/ASEM/ASSM
4410 Liestal, 40-4505-7
Rollenabonnement, Fotosatz, VMS-Büro, ZG

Drukverfahren
Druck
Willi Renggli, Ernenbach ZH
Claudio Steier, Savognin GR
Hans Peter Zumkehr, Matten-Interlaken BE
C.Ho. (AC)

© Animato
Alle Rechte vorbehalten.
Nachdruck oder Vervielfältigung nur mit Zustimmung der Redaktion.